

Rapport public Parcoursup session 2024

Ecole supérieure de chimie organique et minérale - Formation Bac + 3 - en apprentissage - Bachelor en Sciences et en Ingénierie spécialité Chimie et Génie Industriel

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Ecole supérieure de chimie organique et minérale - Formation Bac + 3 - en apprentissage - Bachelor en Sciences et en Ingénierie spécialité Chimie et Génie Industriel (46848)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Ecole supérieure de chimie organique et minérale - Formation Bac + 3 - en apprentissage - Bachelor en Sciences et en Ingénierie spécialité Chimie et Génie Industriel (46848)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	10	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats en mathématiques	Notes en mathématiques de Première et Terminale	Important
	Résultats en sciences "expérimentales"	Notes de Première et Terminale en Physique-Chimie, SVT, SI, NSI	Essentiel
	Résultats dans les sciences humaines et sociales	Notes dans les disciplines autres que Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, SI, NSI	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Capacité à s'investir	Appréciations de la fiche avenir ou des bulletins de Première et Terminale pour les autres candidats	Important
Savoir-être	Qualités relationnelles	Appréciations de la fiche Avenir ou des bulletins de Première et Terminale pour les autres candidats	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet Professionnel	Appréciations de la fiche Avenir ou des bulletins de Première et Terminale pour les autres candidats. Lettre de motivation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Ouverture sociale	Activités sportives, bénévolat, loisirs	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux repose sur l'analyse du dossier de chaque candidat en regardant plus précisément :

1. Les bulletins de premières et terminales :

- Les moyennes dans les enseignements scientifiques doivent être au-dessus de 8/20. Si une moyenne est en-dessous de 8/20, le dossier peut être validé si les autres moyennes sont élevées. Mais une moyenne de 4-5/20 est rédhibitoire.
- Les moyennes dans les enseignements non scientifiques sont examinées et ne doivent pas être trop basses. Une limite de 4-5/20 est rédhibitoire
- Les appréciations des enseignants revêtent un caractère très important : une appréciation négative au niveau du comportement est rédhibitoire. Si l'appréciation négative se situe au niveau du rendu des évaluations, les autres appréciations peuvent la compenser
- La fiche avenir :

2. Les résultats académiques et les appréciations sont étudiés

- le niveau de la classe et le classement de l'élève sont pris en compte
- l'appréciation générale ainsi que celle du responsable de l'établissement sont prises en compte

3. La lettre de motivation :

- celle-ci doit impérativement identifier la formation désirée
- la syntaxe, les erreurs d'orthographe sont prises en compte
- le candidat doit présenter son intérêt pour la chimie et pour la formation

4. les activités sportives et les loisirs :

- celles-ci peuvent appuyer la candidature du candidat mais ne revêtent pas un caractère obligatoire

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux constate en général qu'un nombre relativement important de dossiers sont incomplets ou restent incomplets longtemps. Cela retarde d'autant leur analyse. De plus, certains projets motivés ne sont pas orientés vers la formation et restent trop vagues. Tout cela peut conduire à la commission à penser que ces candidats ont sélectionné la formation car ils en ont le droit et non par motivation. La commission conseille donc aux candidats de compléter rapidement et "sérieusement" leur dossier car l'admission dans la formation étant conditionnée à la signature d'un contrat d'apprentissage, cette phase peut prendre du temps et compromettre l'admission finale si cette signature n'est pas obtenue à temps.

Signature :

KONRAD SZAFNICKI,

Directeur Général de l'établissement Ecole
supérieure de chimie organique et minérale